

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_47 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1639 A bis II-1 et 1520,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est titulaire de la compétence ordures ménagères depuis le 1er janvier 2017,

Vu la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018 instaurant le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères,

Considérant les éléments ci-dessous :

TAUX 2025

PERIMETRE 1 - SIETOM

	Taux 2025	
Andrezel - 77004	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,40
Argentières - 77007		
Beauvoir - 77029		
Champdeuil - 77081		
Courquetaine - 77136		
Crisenoy - 77145		
Evry-Gregy sur Yerres - 77175		
Grisy-Suisnes - 77217		
Ozouer le Voulgis - 77352		
Soignolles en brie - 77455		
Yebles - 77534		
SOUS TOTAL		

PERIMETRE 2 - SIETOM

-353 213,00	Taux 2025	
Chaumes en brie - 77107	TAUX VOTE PAR LE SIETOM	10,10
Couvert - 77127		
Solers - 77457		
SOUS TOTAL		

PERIMETRES DU SMITOM

	Taux 2025
Blandy les tours - 77034	Zone 1 13,23%
Chatillon la borde - 77103	Zone 2 17,13%
Echouboulains - 77164	Zone 3 13,89%
Fericy - 77179	Zone 4 13,61%
Fouju	Zone 5 17,97%
Le Chatelet en Brie - 77100	Zone 6 13,20%
Les Ecrennes - 77165	Zone 7 15,18%
Machault - 77266	Zone 8 15,61%
Moisenay - 77295	Zone 9 16,41%
Pamfou - 77354	Zone 10 16,34%
Sivry-Courtry - 77453	Zone 11 14,56%
Valence en brie - 77480	Zone 12 20,67%
SOUS TOTAL	14,78%

PERIMETRES DU SMETOM

	Taux 2025
Bombon - 77044	Zone 13 12,26%
Champeaux - 77082	Zone 14 13,70%
Guignes - 77222	Zone 15 18,73%
Saint-Mery - 77426	Zone 16 12,56%
SOUS TOTAL	16,59%

PERIMETRES DU SMICTOM

	Taux 2025
Fontaine le port - 77188	Zone 17 7,81%
TOTAL	12,67%

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE de l'existence de plusieurs périmètres et zones sur son territoire conformément à la délibération 2018-150 du 27 septembre 2018.

PREND ACTE des services rendus par périmètres et Zones sur son territoire.

DECIDE de fixer les taux 2025 de la TEOM pour les périmètres du SMITOM, SMETOM et SMICTOM comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr